



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 mai 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

- 2024-087**
- 1. MOT DE BIENVENUE**
M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens.
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.
- 2024-088**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024**
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 avril 2024 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question n'a été soulevée.
- 5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**
- 5.1. ARRÉRAGE DE TAXES**
Le point sera reporté à une date ultérieure.
- 2024-089**
- 5.2. RENOUVELLEMENT MANDAT – COMITÉ DÉMOLITION**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE le mandat de madame la conseillère Francine Couette et messieurs les conseillers Richard Côté et Gaétan Anctil soit reconduit pour la prochaine année en tant que membres du comité de démolition, tel que le prévoit le règlement #2023-004 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux.
- 2024-090**
- 5.3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT – COMITÉ DÉMOLITION**
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE madame la conseillère Francine Couette soit nommé présidente du comité de démolition pour la prochaine année, tel que le prévoit le règlement #2023-004 sur la démolition d'immeubles patrimoniaux.
- 2024-091**
- 5.4. POLITIQUE DE NOMINATION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ HORIZON**
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté



N° de résolution
ou annotation

2024-092

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile crée le comité citoyen de développement, nommé Comité Horizon, et adopte une politique de nomination et de fonctionnement dudit comité. Ledit document incluant la politique de nomination et les règles de fonctionnement version 2024-1 sera disponible sur le site Web de la municipalité.

5.5 RÈGLES D’AFFICHAGE ENSEIGNES NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a adopté, le 1^{er} octobre 2018, la résolution #2018-196 encadrant la tarification d’affichage de publicités d’entreprises privées sur l’affiche numérique au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a prévu la tarification suivante pour les entreprises privées sur l’affiche numérique au centre du village :

15\$	1 semaine
25\$	2 semaines
40\$	3 semaines
50\$	4 semaines

CONSIDÉRANT QUE, tel que le stipule la résolution #2018-196, ces prix valent pour des semaines consécutives d’affichage et qu’une compagnie peut afficher jusqu’à un maximum de 4 semaines par année.

CONSIDÉRANT QUE l’affichage reste un service gratuit pour les organismes et les OBNL de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a adopté, à sa séance du 4 juillet 2022, la résolution #2022-156 prévoyant des frais de graphisme de 10\$ par projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile abroge les résolutions #2018-196 et #2022-156 par celle-ci, afin de préciser les règles d’affichage sur les enseignes électroniques;

QUE la municipalité modifie les frais de graphisme à 25\$ / projet;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile publicise gratuitement tous les événements, qu’ils soient organisés par des organismes, des entreprises ou des citoyens, tant que l’événement a lieu dans la municipalité de Saint-Pamphile et qu’elle mette en valeur le milieu de vie de la municipalité;

QUE la tarification pour les entreprises privées, outre que pour des événements mettant en valeur le milieu de vie, soit la suivante :

15\$	1 semaine
25\$	2 semaines
40\$	3 semaines
55\$	4 semaines

QUE la municipalité de Saint-Pamphile n’impose pas de limite de semaine aux entreprises privées quant à l’affichage sur les panneaux numériques;



N° de résolution
ou annotation

2024-093

QUE la municipalité se réserve un délai de 3 jours ouvrables pour publier l'annonce et de 5 jours ouvrables lorsqu'il y a un graphisme d'inclus;

QUE la municipalité se réserve le droit de refuser certaines annonces.

5.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal confirme le dépôt et adopte les états financiers de la municipalité au 31 décembre 2023 tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton. Le rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

2024-094

**5.7 AUTORISATION À SIGNER – CERTIFICAT DE SIGNATURE NUMÉRIQUE
AU REGISTRE FONCIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Saint-Pamphile autorise la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à faire une demande de signature numérique pour pouvoir déposer au Registre foncier la listes des propriétés vendues pour non-paiement de taxes.

2024-095

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. BATTERIE TELUS – RÉSEAU CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la panne de courant du jeudi 29 février 2024 a privé la municipalité de Saint-Pamphile du réseau cellulaire de 3 h à 11 h 30, soit pour une durée de 8 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'employé de Telus a confirmé au contremaître de la municipalité à son arrivée sur place que la perte de réseau était causé par l'état des batteries de secours;

CONSIDÉRANT QUE l'employé de Telus a confirmé au contremaître de la municipalité à son arrivée sur place qu'il avait eu l'alarme à la perte de courant, soit à 3 h AM, que les batteries étaient insuffisantes;

CONSIDÉRANT QUE l'employé de Telus est arrivé sur les lieux aux alentours de 11 h 30, soit 8 h 30 après avoir reçu l'alarme d'insuffisance de la batterie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a également perdu le réseau cellulaire lors d'un incendie le vendredi 8 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé un délestage à Hydro-Québec, et que la station de Telus était dans le secteur délesté, le réseau cellulaire a alors immédiatement cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE, dès que l'endroit où est situé la station Telus est privé d'électricité, le réseau cellulaire ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des citoyens utilisent un cellulaire comme téléphone principal;

CONSIDÉRANT QUE, en cas de besoin, aucun citoyen ne peut faire appel aux services d'urgence pendant ces pertes de réseau;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de la population n'est pas optimale lors de ces moments de perte de réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile considère que la sécurité de ses citoyens est primordiale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de St-Pamphile juge qu'il est inacceptable que Telus ne prenne pas en considération les conséquences qu'occasionnent les batteries insuffisantes de l'installation de St-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Pamphile juge que Telus doit prendre les mesures nécessaires pour changer les batteries de la station rapidement afin d'éviter un bris de service cellulaire lors d'une panne de courant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anciault
ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) de rapidement aviser cette situation et d'assurer un service à sa population;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande aux 6 municipalités de L'Islet-Sud d'appuyer ses démarches auprès du CRTC;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande à la MRC de L'Islet d'appuyer ses démarches auprès du CRTC;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile demande au député Fédéral de Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup, M. Bernard Généreux, de représenter la municipalité de St-Pamphile et de faire des représentations auprès du CRTC afin d'assurer la sécurité de ses citoyens;

2024-096

6.2. CONGRÈS AGSICO

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE Monsieur Alain Leclerc soit autorisé à participer au 56^e congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui aura lieu du 1^{er} au 4 juin 2024 à Gatineau accompagné de sa conjointe au coût de 1210\$ + taxes, plus les frais relatifs.

7. TRANSPORT

7.1. INFORMATION – TRAVAUX RUE ST-FRANÇOIS

Monsieur le maire donne de l'information quant au début des travaux de voirie dans la rue St-François.

7.2. DÉPENSES ADMISSIBLES VOIRIE

2024-097

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 209 360\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées visent l'entretien des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

2024-098

ATTENDU QU'un rapport fait état des dépenses assimilables aux routes 1 et 2 pour l'année 2023 de 680 486.94\$, soit 242 811.32\$ pour l'entretien d'hiver, 437 675.62\$ pour l'entretien d'été et 211 403.99\$ pour les investissements en entretien d'été et d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE les montants ci-haut mentionnés soient ceux applicables pour l'année 2023 à l'entretien préventif et palliatif des routes locales 1 et 2 du territoire la municipalité de St-Pamphile.

7.3. RAPPORT FINAL DES PERTES DE RECETTES TARIFAIRES ET D'ACHALANDAGE 2023 – TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile adopte le rapport final des pertes de recettes tarifaires et d'achalandage 2023, déposé par l'organisme Transport adapté L'Islet-Sud, par rapport à l'année de référence 2019 dans le cadre de l'aide ponctuelle annoncé au budget 2023-2024 pour soutenir la relance du transport collectif en 2023.

7.4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

Monsieur le maire informe la population que la municipalité recevra un montant de 5 860\$ pour l'année 2023 dans le programme d'aide à la voirie locale, volet double vocation.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DE LA TAXE DE VIDANGE POUR 2025

Monsieur le maire informe la population qu'un recensement sera fait afin d'attribuer la taxe de vidange adéquatement pour les propriétés qui comportent une bâtisse, qu'elle soit principale ou secondaire.

8.2. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS À LA RIGDLS

2024-099

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) a adopté 11 mars 2021 le Projet de Loi 65 modifiant principalement la loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective.

CONSIDÉRANT QUE son projet de règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles a été publié, le 26 janvier 2022.

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption de ce projet de loi et de ce projet de règlement, Eco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme créé pour gérer la collecte sélective au Québec.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Islet est désignée comme l'organisme signataire avec ÉEQ portant sur la collecte et le transport des matières recyclables tel que visées à l'article 24 du Règlement.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Islet gèrera la collecte et le transport des matières recyclables sur son territoire dès janvier 2025 et pour ce faire elle demandera des soumissions à compter du mois de mai 2024.



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud ne s'occupera plus de la collecte et du transport des matières recyclables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie aimerait connaître le prix du marché en demandant des soumissions pour la collecte et le transport des déchets pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder, la Régie doit recevoir une délégation de compétence des municipalités visées par la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité Ville de Saint-Pamphile délègue sa compétence à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud pour demander des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur son territoire pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1. RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

2024-100

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. DEMANDE D'EMPRUNT DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS – ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE

2024-101

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte de prêter les terrains de baseball et de dek hockey aux jeunes organisateur *Sec. 5 for cancer* lors de leur journée de financement du 25 mai prochain ayant pour but d'amasser des fonds pour le Relais pour la vie. De plus, la municipalité s'engage à rendre accessible les salles de bain de la piscine municipale pour la journée.



N° de résolution
ou annotation

10.2. CONFIRMATION D'EMPLOI – LOISIRS 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les employés de terrain de jeux et piscine soient engagés contractuellement pour l'été 2024, ainsi que la personne préposée aux loisirs. Les employés seront soumis à la politique salariale pour les employés saisonniers.

Terrain de jeu

Juliette Lévesque, coordonnatrice
Nelly Leblanc, animatrice et aide-coordonnatrice
Zhoé Cardinal, animatrice
Joély Thibodeau, animatrice
Benjamin Bélanger, animateur
Audrey Jalbert, animatrice
Amélie Vaillancourt, animatrice
Daniel Pelletier, animateur
Cédric Caron, animateur service de garde, aide-animateur
Loïk Bélanger, animateur service de garde, aide-animateur

Piscine

Annie-Klara Leblanc, Coordonnatrice
Noémie Leblanc
Malory Pelletier
Noémie Litalien
Alyson Bois
Léonie Deschênes
Audrey-Ann Huard

Préposée aux loisirs

Kimberly Bois

10.3. PROGRAMME AMBASSADEUR SCOLAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité donne son autorisation pour la création d'un parcours permanent sous forme de Quiz-O dans ses sentiers pédestres.

QUE la municipalité s'engage à fournir ces parcours à ses citoyens via ses plates-formes de communication.

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période d'avril 2024, soit par la présente accepté :

Magasin Coop St-Pamphile	35 Principale
Vincent Pelletier	209, petit rang du Nord
Ghyslaine Pelletier	45, rue du Collège
Martin Pelletier	0, rang des Moreau
Juan Mercier-Bélanger,	
Andréanne Thibault	27, rue Anctil
Éric Michaud	700, rang des Moreau
Michel Thibault	20, rue des Puits

2024-103

2024-104



N° de résolution
ou annotation

2024-105

Benoit Matte	119, rue des Cèdres
Claudie Pelletier,	
Nicolas Girard-Chassé	256, Elgin Sud
Raymonde Litalien	126, rue Principale
Micheline Ouellet	46, rue Legros
Suzanne Fournier	489, Elgin Sud
Joanne Lebel	169, de l'Église
Rémi Vaillancourt	167, rue du Foyer Nord
Sylvain Nicolas	2540, rang Double
Jean-François Girard	816, route Elgin Nord
Claire Gauvin	346, rang des Moreau
Serge Thibault	959, rang Double
Gabriel Anctil	1525, Elgin Nord

11.2. PARTICIPATION FINANCIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT CLUB DE GOLF

CONSIDÉRANT QU'une campagne de financement « Club de golf St-Pamphile, notre fierté! » a été créée;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Golf St-Pamphile est l'attrait touristique majeur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le défi est de récolter un montant de 450 000\$ sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des entreprises de Saint-Pamphile sera sollicitée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile participe à la campagne de financement du Club de Golf St-Pamphile à raison de 50 000\$ en échange d'une visibilité au vers de pratique pendant 10 ans.

11.3. RETOUR – RENCONTRE AVEC LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-JOSEPH

Monsieur le maire informe la population que le conseil municipal a reçu, en réunion de travail, une quinzaine d'élèves de l'école primaire St-Joseph, et ont discuté d'amélioration à faire dans la municipalité, autant en entretien, en remplacement ou en ajout d'éléments au niveau des loisirs, des parcs, des aménagements urbains, etc.

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

2024-106

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mars 2024 au montant de 148 871.43\$ et les achats figurants sur la carte VISA pour le mois d'avril 2024 au montant de 915.49\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

2024-107

2024-108

2024-109

13. CORRESPONDANCES

13.1. INTERVENTION D'HYDRO-QUÉBEC SUR LA VÉGÉTATION POUR ACCROÎTRE LA FIABILITÉ DU RÉSEAU

Monsieur le maire informe la population qu'Hydro-Québec interviendra sur la végétation de la municipalité pour accroître la fiabilité du réseau électrique.

13.2. PORTES OUVERTES – NOUVEAU POSTE HYDRO-QUÉBEC

Monsieur le maire informe la population qu'une visite du nouveau poste d'Hydro-Québec aura lieu à la fin du mois de mai. De la publicité sera faite sur les réseaux de la municipalité pour inviter la population.

13.3. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE HOP! LA VIE – APRÈS-MIDI DANSANT DANS LE CADRE D'ÉTÉ EN CHANSON

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité contribue à raison de 600\$ / année pour l'organisation de l'événement *Après-midi dansant* dans le cadre de la programmation d'Été en chanson;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise cette contribution annuelle pour la programmation de l'été 2024 et de l'été 2025.

13.4. DEMANDE DE COMMANDITE MÉDIATHÈQUE L'HÉRITAGE DE L'ISLET-SUD – SPECTACLE IRVIN BLAIS

Monsieur le maire fait part à la population de la demande d'aide financière pour le spectacle d'Irvin Blais. De plus, il donne de l'information quant à l'événement organisé par la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud, et invite la population à participer à cet événement. La municipalité ne participe pas financièrement, mais de la publicité sera faite en ce sens sur ses réseaux.

13.5. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LE RE-LAIT MONTMAGNY-L'ISLET

Monsieur le maire fait part à la population de la demande de soutien financier du Re-Lait Montmagny-L'Islet. La municipalité s'abstient de participer pour cette année.

13.6. INVITATION – TOURNOI DE GOLF ANNETTE CIMON-LEBEL

Monsieur le maire fait part à la population de l'invitation à participer au tournoi de golf Annette Cimon-Lebel. La municipalité ne participera pas, mais invite la population à participer à cet événement, et en fera la promotion sur ses réseaux.

13.7. INVITATION – 21^E ÉDITION DE LA JOURNÉE DE GOLF ANNUELLE DE LA FONDATION DES SERVICES EN SANTÉ DE LA MRC DE L'ISLET

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe à la 21^e édition de la journée de golf annuelle de la Fondation des services en santé de la MRC de L'Islet à raison de 4 personnes pour la journée complète, incluant la journée de golf, la voiturette, le déjeuner, les breuvages, l'hommage et le buffet, au coût de 160\$ par personne.

13.8. 60^E ANNIVERSAIRE – CENTRE DE RÉNOVATION MAURICE JALBERT

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



2024-110

N° de résolution
ou annotation

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte de prêter du matériel pour l'occasion.

13.9. RÉOLUTION - FERMETURE DES CAISSES DESJARDINS

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de la municipalité de Saint-Pamphile;

Attendu que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

Attendu que la municipalité de Saint-Pamphile souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de la municipalité de Saint-Pamphile à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il est décidé que le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

QU'il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

13.10. DEMANDE D'APPUI – FESTIVAL DU BÛCHEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité appuie le projet d'aménagement permanent du site des compétitions forestières du Festival du Bûcheux.

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS


Chacun des élus communique de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit close. Il est 20 h 50.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, directrice générale

2024-111

2024-112